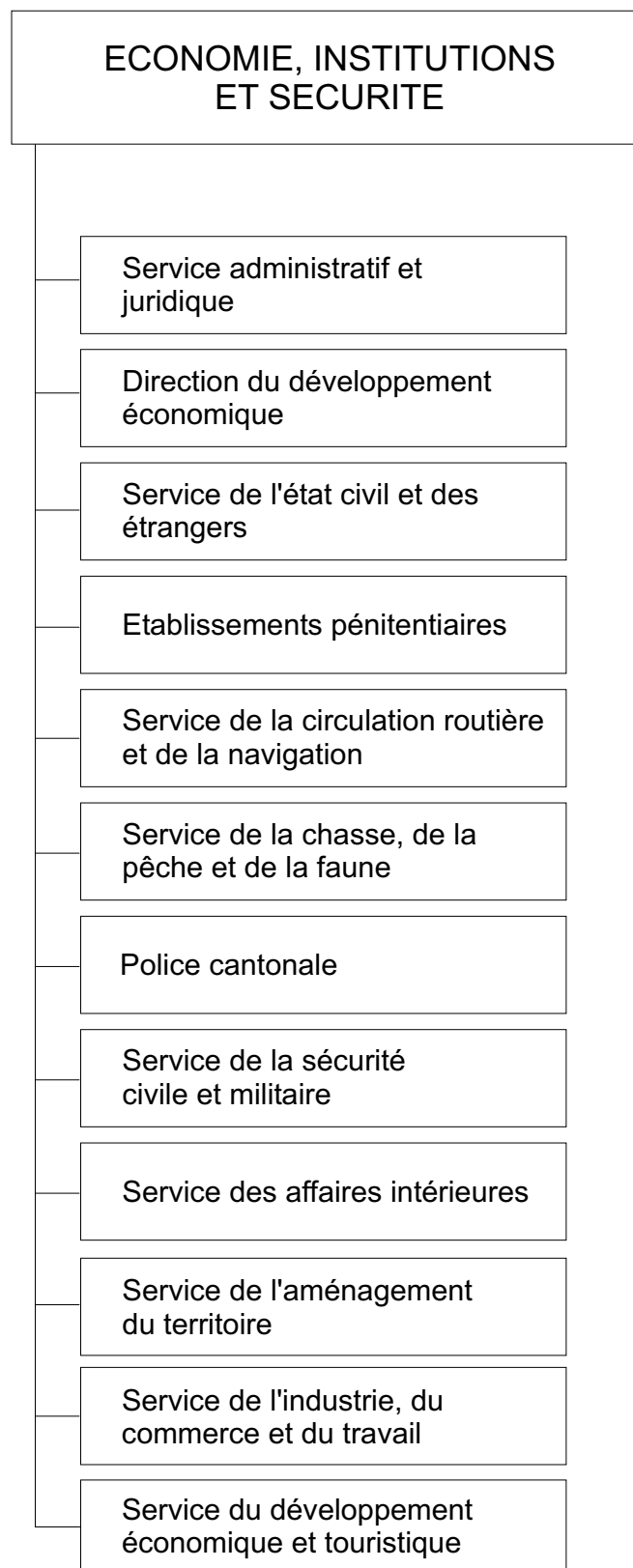


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-RENÉ FOURNIER
REPLAÇANT: CLAUDE ROCH**



INTRODUCTION

Chaque année, nous remettons l'ouvrage sur le métier. Un rapport de gestion n'a jamais un caractère définitif et ne peut donc jamais être pris pour un labeur terminé. Il est simplement l'indicateur de toutes les activités qui ont été menées par un département. Il doit être aussi compris comme un moyen d'information du public sur toutes les tâches menées par les services de l'Etat.

Dans cette introduction, nous rappelons simplement quelques grands dossiers et renvoyons, pour plus ample information, aux rapports des services.

Aspects économiques

En matière de politique économique et après la publication l'an passé des documents de base «Politique du tourisme du canton du Valais» et «Stratégie du développement économique valaisan», l'année 2004 a vu l'adoption par le Conseil d'Etat de la stratégie du canton du Valais dans le secteur des remontées mécaniques. Il a ainsi été possible de lever le moratoire introduit par la Confédération et de permettre la poursuite de l'octroi de crédits LIM à ce secteur d'importance pour notre tourisme. Un nouveau paquet de mesures (aides à fonds perdus pour l'amélioration des structures, aides aux assainissements par abandon de créances sous strictes conditions et examen d'allègements fiscaux en cas de fusion) a également été adopté pour encourager et soutenir la restructuration en cours dans ce secteur.

En ce qui concerne la promotion économique, on relèvera la mise en place du Service du développement économique et touristique, l'activité des deux antennes régionales en appui aux demandes des entreprises et l'amélioration qualitative et quantitative de notre collaboration de promotion exogène avec le DEWS. La fondation The Ark a été créée et les deux filières (clusters) privilégiées ont leurs pôles de compétences opérationnels en matière de sciences du vivant (BioArk à Monthey et Phytoark à Sion) et d'informatique – communication (IdeArk à Martigny et TechnoArk à Sierre), alors que le domaine «nature et services» est en cours de développement dans le Haut-Valais.

La politique de lutte contre le chômage a été poursuivie avec un paquet de mesures visant à limiter le chômage saisonnier et la collaboration interinstitutionnelle (ORP, AI, CMS, LVT...) améliorée en vue d'une réintégration rapide des personnes touchées. Relevons encore que, pour la deuxième année consécutive, le taux de chômage moyen est demeuré inférieur en Valais à la moyenne suisse.

Enfin, du point de vue législatif, les travaux liés à la nouvelle loi sur l'hébergement et la restauration ont été achevés. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2005 et va dans le sens d'une libéralisation en réduisant les redevances annuelles perçue auprès des PME, en simplifiant les procédures d'octroi d'autorisations d'exploiter et en adaptant notre législation aux normes fédérales et européennes.

Institutions

Cette année électorale a été marquée par la mise en place d'une réforme complète de la législation touchant les élections et votations, ainsi que l'exercice des droits populaires.

La nouvelle loi sur les droits politiques a ainsi été adoptée dans le courant de l'année 2004. Il s'agissait essentiellement de faciliter l'exercice des droits populaires, notamment par l'institution du vote par correspondance généralisé, et d'explorer l'introduction d'autres formes de participation pour les citoyens (vote électronique, télé-chargement des formules pour les initiatives populaires et les demandes de référendum) voire d'instaurer de nouvelles méthodes de dépouillement et de transmission des résultats. En même temps,

les systèmes d'élection au niveau communal ont été adaptés au vote par correspondance généralisé.

Sous l'angle du droit communal, l'année 2004 a vu notamment les fusions des communes de Münster et Geschinen; Reckingen et Gluringen; Steinhaus, Mühlebach, Ernen et Ausserbinn (fusion confirmée par le Tribunal fédéral).

Le nombre de communes valaisannes a ainsi passé, en peu de temps, de 163 à 153 communes. A ce titre, on notera que la mise en place de la nouvelle ordonnance sur les fusions, programmée pour le début de l'année 2005, devrait encore permettre de poursuivre sur cette voie.

En février 2004, le Parlement a adopté la nouvelle loi sur les communes qui a eu, sous l'angle politique, comme objectif de responsabiliser encore plus les communes et leurs autorités dans la gestion des affaires publiques. Le nouveau droit communal est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2004.

Dans ce dossier, on relèvera que la révision de la Constitution, acceptée par le peuple le 26 septembre 2004, va aussi dans le sens d'un renforcement des droits des citoyens, tout en préservant l'autonomie communale.

Sécurité

La sécurité est une préoccupation constante du Département. Elle se manifeste non seulement dans les tâches quotidiennes de la Police cantonale, sous l'angle de la prévention, de l'information et de la répression, mais aussi par la concrétisation du projet Pramont qui permettra la mise en place d'une structure d'accueil pour les adolescents au passé pénal particulièrement lourd.

Dans ce domaine, l'action du Département a été menée sur quatre objectifs prioritaires:

- empêcher l'émergence de zones de non droit
- déstabiliser les scènes naissantes
- casser les courants extrémistes
- afficher une présence policière dans les secteurs à risques.

**Le chef du Département
de l'économie,
des institutions et de la sécurité**

Jean-René Fournier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Service administratif et juridique	13.00
Office des poursuites et faillites de Sion	10.50
Office des poursuites et faillites de Sierre	9.50
Bureau de l'égalité	2.50
Direction du développement économique	3.00
Service de l'état civil et des étrangers	41.70
Etablissements pénitentiaires	84.50
Service de la circulation routière et de la navigation	58.00
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	32.00
Police cantonale	448.30
Service de la sécurité civile et militaire	80.00
Service des affaires intérieures	10.50
Service de l'aménagement du territoire	12.50
Service de l'industrie, du commerce et du travail	16.50
Service du développement économique et touristique	15.30
Total	837.80

Interventions parlementaires

Motions

- 4.322 Motion du groupe DC du Centre, par les députés Pascal Rey et Grégoire Luyet et consorts concernant la procédure d'évacuation des véhicules sur le domaine privé (06.03.2003)

Motion acceptée à la session de mars 2004

Le Conseil d'Etat reconnaît que le système de la milice a aussi ses limites. La loi d'organisation judiciaire et le code de procédure civile sont en cours de révision suite à la réforme du Tribunal fédéral. L'avant-projet en consultation prévoit de supprimer les compétences juridictionnelles du juge de commune dans les contestations civiles. Cette question sera donc réexaminée dans la suite des travaux législatifs.

- 4.463 Motion de la 2^e commission chargée de l'examen du projet de loi sur les droits politiques, par la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, concernant la modification de l'article 87 de la Constitution cantonale «Mode d'élection, conditions d'éligibilité, durée des fonctions publiques» (11.05.2004)

Motion acceptée à la session de septembre 2004

Le Conseil d'Etat présentera un message à l'appui de la réforme de la Constitution cantonale dans le sens voulu par les motionnaires.

Postulats

- 4.335 Postulat du député (suppl.) Matthias Eggel (FDPO) concernant des vestes de protection personnelles pour la police cantonale (03.06.2003)

Postulat accepté à la session de mai 2004

Mesures prises contre les risques encourus par les forces de l'ordre: équipement de gilets personnels pare-balles à toutes les agentes et aspirants. Pour le surplus, à voir selon les disponibilités budgétaires à venir.

- 4.338 Postulat du député (suppl.) Eric-A. Balet concernant les nouvelles cartes d'identité (05.06.2003)

Postulat accepté à la session de mai 2004

Mentions sur carte d'identité fixées par le droit fédéral. Droit révisé pour mention du nom d'alliance. Mention d'un seul droit de cité autorisée.

BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

10^e anniversaire

Remise du Prix Egalité destiné aux entreprises, institutions et administrations engagées dans les domaines de l'égalité et de la conciliation entre vies professionnelle et familiale, en collaboration avec le Conseil de l'Egalité.

Législation / administration

- Prises de position sur des projets de législations cantonale et fédérale
- Participation à différents groupes de travail internes et commissions, notamment sur le télétravail dans l'Administration cantonale, le projet de crèche-garderie dans l'Administration, la formation continue des adultes
- Participation au Comité de pilotage et direction du Comité opérationnel pour le projet de transformation du Bureau de l'égalité en Office de l'égalité et de la famille

- Clôture et bilan du cours «Promotion Femmes» pour les femmes de l'Administration, en collaboration avec le SPO.

Sensibilisation / projets

Formation

- Avec la HEP, finalisation de la recherche «Animation Genre» sur l'intégration de la thématique de l'égalité à l'école (enquête auprès de 300 enseignant-e-s) et préparation d'une demande de financement fédéral
- Exposés dans le cadre des cours de sociologie (concept de genre) aux élèves de la HEP de St-Maurice
- Lancement d'une recherche bilingue avec la HEP sur la féminisation du métier d'enseignant-e
- Acquisition et diffusion aux enseignant-e-s du Haut-Valais d'une valise pédagogique sur le thème de l'égalité
- Participation avec un stand à la journée d'information et d'orientation pour les étudiant-e-s à la HEVs de Sierre.

Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA II)

- Poursuite du projet «Migrantes» dans le Haut-Valais pour aider les jeunes femmes à trouver des places d'apprentissage, en collaboration avec le BIZ
- Remise à une classe de Monthey du Prix spécial «Activités pour les garçons» de la Journée des Filles, avec la responsable romande du projet.

Famille

- En collaboration avec le DEIS, finalisation du site Internet de la famille, qui sera mis en ligne après traduction
- Finalisation et diffusion de la recherche, en collaboration avec la HEVs2 et co-financée par le fonds fédéral DORE, sur la situation des familles monoparentales en Valais
- Organisation d'un colloque sur la nouvelle pauvreté des familles, avec une cinquantaine de professionnel-le-s, et notamment des intervenant-e-s de l'Université de Neuchâtel, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, de l'Union Patronale Suisse et de l'Etat du Valais
- Travaux préparatoires à la mise en place par la LAVI, avec la collaboration et le financement du Bureau de l'égalité, d'une structure de coordination de la lutte contre la violence conjugale
- Distribution de la brochure «La violence conjugale est inacceptable», mise également à jour en version pdf sur Internet
- Organisation d'une journée d'information et de sensibilisation sur la violence domestique à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes en ville de Sion, avec un concours
- Information dans le cadre de la campagne pour le congé-maternité, avec notamment deux conférences à Brig et à Sion avec le Conseiller fédéral Pascal Couchepin
- Lancement d'une recherche avec la HEVs2 sur les différences femmes/hommes liées au vieillissement de la population.

Femmes et politique

- Rédaction et parution de l'analyse de la participation féminine aux élections nationales, selon le règlement ad hoc
- Nombreux courriers et contacts avec les responsables politiques (élu-e-s, président-e-s de partis, etc.) notamment en vue des élections communales
- Plusieurs informations à la presse et aux partis sur la représentation féminine dans les instances communales, avec un but de sensibilisation en vue des élections
- Parution de la recherche de la HEVs2 et Espace Démocratie sur l'engagement et le désengagement des valaisannes en politique, avec la participation du Bureau de l'égalité
- Organisation du cours «Femmes dans la vie publique» destiné aux femmes désirant s'engager dans la vie politique ou associative, en collaboration avec l'école-club Migros de Sion et de Brig
- Soirée de rencontre et d'information avec les femmes inscrites dans la base de données du Bureau de l'égalité pour les commissions extraparlimentaires.

Autres collaborations

- Participation aux conférences suisse et latine des déléguées à l'égalité
- Collaboration avec l'association des familles et les organisations féminines, notamment le Centre de Liaison des Associations Féminines (CLAF) et IdéesElles pour l'organisation de la Journée Valaisanne de la Femme
- Participation à la seconde rencontre nationale des personnes impliquées dans la politique familiale des cantons
- Participation au Conseil cantonal de l'égalité (yc secrétariat).

Conseils et information

- Réponse aux demandes de renseignements de particuliers et des autorités concernant l'égalité
- Nombreux comptes-rendus et articles de presse sur des questions de politique d'égalité
- Mise à jour du site Internet du Bureau de l'égalité.

Centre de documentation

- Poursuite du travail de documentation sur l'égalité (livres, articles de presse, brochures, etc.)
- Envoi biennuel de la liste des nouvelles acquisitions
- Plus de 900 prêts de livres de la bibliothèque aux particuliers
- Préparation de documentation et de dossiers d'information sur demande.

Divers

Accompagnement de stagiaires et de participantes à des programmes d'emploi temporaire (GETAC).

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Afin que le citoyen dispose d'une meilleure perception des missions confiées à l'administration, le Conseil d'Etat a demandé à chaque service d'établir l'arborescence de ses activités et de définir les objectifs poursuivis aux trois niveaux politique, stratégique et opérationnel (système de gestion par mandats). Le service administratif et juridique a fait un pas supplémentaire en mettant en place une organisation permettant le suivi de ses activités, leur évaluation et leur adaptation (système de management de la qualité). Certifié ISO 9001 et PM 9001 le 1^{er} mars 2003, le service s'est soumis, avec succès, à l'audit de contrôle en mars 2004.

Comme le démontre son arborescence, le service est engagé sur trois axes principaux: l'appui administratif et juridique au Département et à ses services, l'assistance et la surveillance dans les affaires civiles administratives, et la mise en œuvre des jugements pénaux.

Appui administratif et juridique

La **préparation de projets de loi** et la **réponse aux consultations législatives** constituent le premier volet du soutien juridique.

Révisions législatives terminées:

- Entrée en vigueur de la modification de la loi concernant les dossiers de police judiciaire du 9 octobre 2003 (système d'information en matière de prostitution) arrêtée au 1^{er} février 2004
- Loi d'adhésion du canton du Valais à la convention modifiant le concordat sur les entreprises de sécurité du 15 janvier 2004 dont l'entrée en vigueur est intervenue le 1^{er} juillet 2004
- Modification du code de procédure pénale et de la loi sur la police cantonale du 16 septembre 2004 (profils ADN / investigation secrète / séquestre) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005
- Modification de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 16 septembre 2004 (compétence du Conseil d'Etat d'interdire ou de limiter l'usage de feux d'artifices) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005
- Loi sur le notariat du 15 décembre 2004 dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2006.

Projets législatifs en cours d'élaboration:

- Projet de loi portant modifications du droit judiciaire. La commission extraparlamentaire mandatée de l'examen du projet de loi portant modifications du droit judiciaire a déposé un rapport intermédiaire le 28 avril 2004; elle poursuit ses travaux dans le sens d'une réforme substantielle de l'organisation judiciaire valaisanne
- Projet de règlement d'exécution de la loi sur le notariat du 15 décembre 2004
- Projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Le Conseil d'Etat a ouvert une procédure de consultation auprès des milieux concernés sur l'avant-projet visant à l'étatisation de l'ensemble des offices des poursuites et faillites du canton

- Projet de loi d'application du code pénal suisse soumis, en prévision de la 1^{re} lecture par le Grand Conseil, à la commission Institutions, famille et affaires extérieures, le 21 décembre 2004
- Projet de loi d'application de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs soumis, en prévision de la 1^{re} lecture par le Grand Conseil, à la commission Institutions, famille et affaires extérieures, le 21 décembre 2004
- Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile soumis à la commission de Sécurité publique du Grand Conseil le 17 décembre 2004.

Au chapitre des consultations législatives, neuf projets ont été examinés:

- Révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce (dispositions d'exécution de la loi sur la fusion)
- Avant-projet de modification du code des obligations, transparence des indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction
- Adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'à son Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer
- Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2)
- Loi fédérale sur la libre circulation des avocats et système de Bologne
- Projet de révision de la loi sur les brevets
- Mise en œuvre de l'article 123a de la Constitution fédérale sur l'internement à vie des délinquants très dangereux - Corrections apportées au code pénal du 13 décembre 2002 régissant les mesures
- Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales - 2^e cycle de suivi
- Révision de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins.

La **conduite de procédures contentieuses** et le **conseil juridique** représentent le deuxième axe de l'activité juridique déployée par le service. Le nombre de dossiers juridiques enregistrés est en constante progression. Il se monte à 261 pour l'année 2004 (235 dossiers en 2003, 179 en 2002, 165 en 2001). L'instruction de l'ensemble des demandes de provision, d'indemnisation et de réparation morale LAVI constitue la part la plus importante des dossiers juridiques. Pour l'année 2004, 76 demandes LAVI ont été enregistrées. Les autres grands domaines d'activité concernent la surveillance des notaires (36 dossiers), le prononcé d'amendes d'ordre concernant le registre du commerce (29 dossiers), le secrétariat et le greffe de la Chambre de surveillance des avocats (22 dossiers) ainsi que divers autres domaines comme l'exécution des peines, les chemins pédestres et les zones réservées.

Assistance et surveillance dans les affaires civiles administratives

Au cours de l'exercice écoulé, l'assistance s'est orientée principalement en direction des institutions de prévoyance professionnelle à la suite de la 1^{re} révision de la LPP, mise en œuvre par étapes successives, et de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi fédérale sur la fusion applicables à cette catégorie de personnes morales. A titre d'information, trois circulaires portant sur l'adaptation des règles statutaires et réglementaires aux nouvelles prescriptions de droit fédéral ont été adressées aux organes des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle soumises à la surveillance cantonale.

L'arborescence du service met en évidence la part de surveillance qui lui est dévolue dans les domaines des fondations, du 2^e pilier, de la tutelle, du notariat, du registre du commerce et des offices des poursuites et faillites. A l'occasion des travaux de certification ISO, les différentes procédures qu'impliquent ces contrôles ont été redéfinies et codifiées sous la forme de logigrammes.

Mise en œuvre des jugements pénaux

L'exécution des peines comporte:

- l'enregistrement des jugements pénaux au casier judiciaire central (3'560 jugements / 2'905 en 2003)
- la procédure d'incarcération des condamnés à une peine ferme (1'099 incarcérations organisées / 863 en 2003, 54 décisions en exécution différée / 48 en 2003)
- l'encaissement des amendes judiciaires (3'200 amendes facturées pour un montant global de fr. 1'682'982.28 / encaissement de fr. 1'206'661.36 soit le 76.76 % / 2'795 amendes en 2003)
- le recouvrement des créances compensatrices (19 dossiers pour une facturation de fr. 61'522.-- / 17 dossiers en 2003)
- l'assistance et la surveillance des condamnés astreints à un patronage ou à une règle de conduite (142 condamnés dont 26 dénoncés; 11 avertissements prononcés, 10 modifications de règles de conduite et 7 incarcérations ordonnées / 127 condamnés en 2003)
- l'exécution d'une courte peine privative de liberté jusqu'à trois mois sous la forme d'un travail d'intérêt général (300 demandes, 90 renoncements après audition et information du requérant, 217 conversions, 3 révocations / 266 demandes en 2003).

SERVICE DE L'ETAT CIVIL ET DES ETRANGERS

Police des étrangers

Le 1^{er} juin 2004, est entrée en vigueur la 2^e phase d'application des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes, qui a supprimé le contrôle des salaires et la priorité de l'emploi pour les travailleurs indigènes.

Le nombre des étrangers résidents (permis B et C) se situe à 48'256. Le Service a réglé le séjour de 110 personnes par l'octroi d'un permis de séjour pour cas de rigueur.

Dans le cadre des mesures de contrainte, le Service a prononcé 322 mesures de détention en vue de refoulement (126 cas relevant de l'asile et 196 cas relevant de la législation sur les étrangers).

De nombreux renvois ne peuvent être effectués, les intéressés ne donnant pas les indications exactes concernant leur identité ou leur nationalité. D'autre part, certains pays ne montrent aucun empressement à réadmettre leurs propres ressortissants.

Asile

En 2004, 14'248 personnes ont demandé l'asile en Suisse, ce qui représente une baisse de 32% par rapport à l'année précédente. Le Valais s'est vu attribuer 498 personnes. La plus grande partie des requérants d'asile proviennent de la Bosnie-Herzégovine, de la RFY (Kosovo), de la Bulgarie, de la Turquie et de l'Irak. Le service a auditionné 250 requérants d'asile.

A fin 2004, 2'119 personnes résidaient en Valais au bénéfice d'un permis N (requérants d'asile) ou au bénéfice d'un permis F (admission provisoire). Enfin, 98 personnes admises provisoirement ont fait l'objet d'une proposition de règlement de leurs conditions de séjour à l'Office fédéral des migrations. 425 personnes faisant l'objet d'une décision définitive de rejet d'asile ont été entendues pour l'organisation de leur départ. 217 personnes ont effectivement quitté la Suisse et 450 sont parties dans la clandestinité. 190 ont fait l'objet d'une décision de non entrée en matière (NEM) de la part de l'Office fédéral des migrations (anciennement Office fédéral des réfugiés).

Etat civil

A fin juin 2004, s'est achevée la phase des regroupements des offices et les 15 offices restants ont été reliés à Infostar. Depuis octobre 2004, les officiers qui transcrivent un événement d'état civil (naissance, mariage, décès, reconnaissance), complètent directement le registre Infostar, qui remplace le registre des familles, sans plus passer par l'office du lieu d'origine.

La ressaisie systématique continue sur un rythme soutenu, grâce à l'aide régulière de plusieurs officiers de l'état civil de l'ancienne structure.

Naturalisations

407 personnes ont obtenu dans notre canton la nationalité suisse par naturalisation ordinaire et 344 personnes par naturalisation facilitée (conjoint étranger d'un ou d'une ressortissant(e) suisse). Vu le nombre de demandes, le service n'a pas été en mesure de résorber son retard.

Intégration

Le 3 juin 2004, le Conseil d'Etat a accepté le concept d'intégration élaboré par le groupe extra parlementaire. Il a également désigné les 19 membres de la Commission cantonale des étrangers, dont 6 personnes d'origine étrangère.

Le Parlement a accepté le projet de modification de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, permettant ainsi au canton de subventionner des activités dans le domaine de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance d'application, qui est également entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

10 projets d'intégration ainsi qu'un projet de lutte contre le racisme, réalisés en 2004, ont ainsi pu être soutenus financièrement par le canton.

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

En raison d'une hausse particulièrement importante du nombre de détenus, la direction des établissements pénitentiaires a dû faire face en 2004 à un surcroît de travail administratif et juridique. Elle a encore pris une part active dans l'élaboration d'importants travaux législatifs sur le plan cantonal et extracantonal comme les projets tendant à élaborer une nouvelle loi d'application du Code pénal et un nouveau concordat sur l'exécution des peines et des mesures pour les condamnés adultes.

Pour le surplus, la direction des établissements pénitentiaires a encore préparé 235 rapports pour:

- la Commission de libération conditionnelle
- la Commission pour l'examen des condamnés présentant un risque accru
- les différentes commissions des cantons placeurs compétentes dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures.

Passeports et cartes d'identité

	2004	2003
Passeports	20'670	
Cartes d'identité	25'746	
Passeports provisoires	845	
Passeports et cartes d'identité (janv.-avril)		11'667
Passeports (dès avril 2003)		8'654
Cartes d'identité (dès avril 2003)		16'419
Passeports provisoires		1'138
Prolongations		4'297

Adoptions

	2004	2003
	39	82

Changements de noms et prénoms

	2004	2003
	236	240

Mariages d'étrangers traités par le Service

	2004	2003
	308	557

Colonie pénitentiaire de Crêtelongue

Le taux d'occupation de l'établissement cité en titre a avoisiné les 100 % en 2004. Cette situation a mis le personnel d'exploitation et de surveillance à forte contribution. Elle a cependant permis de constater que le nouveau concept de prise en charge portait ses fruits. La création d'un atelier d'observation a notamment permis de mieux évaluer les compétences des condamnés dès le premier jour d'incarcération. L'année 2004 a également été marquée par la création d'un poste de psychologue à 25 % qui a encore renforcé la prise en charge des condamnés sur le plan thérapeutique.

La sécurité passive et active de la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue a encore été améliorée. Un système plus performant de lutte contre les incendies a en effet été installé. Il optimise les procédures d'alarme et d'intervention dans le domaine précité. Tout le personnel de Crêtelongue a par ailleurs suivi un cours de formation et de perfectionnement avec l'appui de l'office cantonal du feu.

Maison d'éducation au travail de Pramont

A l'origine, la Maison d'éducation au travail de Pramont (MET) est une institution destinée à prendre en charge des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans. En automne 2003, le Grand Conseil valaisan a cependant accepté à l'unanimité de créer une nouvelle structure permettant l'accueil d'adolescents au passé pénal particulièrement lourd. Pramont a ainsi connu en 2004 d'importants travaux de transformation. Un changement d'affectation aussi important est cependant très difficile à gérer dans des établissements de ce type. Toute modification environnementale perturbe en effet grandement les jeunes pensionnaires de l'institution. La direction et le personnel ont ainsi dû aménager un concept permettant de gérer au mieux cette phase de transition.

Dans le domaine des ressources humaines, les collaboratrices et les collaborateurs de la MET ont poursuivi leur perfectionnement. Les différentes formations proposées ont été dispensées par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire, la Haute Ecole santé-social et l'Etat du Valais. Les efforts entrepris dans ce domaine devront être poursuivis à l'avenir. La pérennité d'une institution comme Pramont passe en effet par la qualité et les compétences du personnel qui y œuvre.

Pour le surplus, les jeunes pensionnaires de la MET ont continué à se voir offrir la possibilité d'effectuer des apprentissages élémentaires ou des CFC. Les synergies avec les différents centres professionnels ont été améliorées. D'autre part, la direction de l'établissement a porté une attention particulière en 2004 à la prévention en matière de lutte contre les addictions (alcool, stupéfiants, etc.). L'institution accueille régulièrement un intervenant en toxicomanie et peut compter aujourd'hui sur un poste de psychologue à 25 %.

Les procédures d'intervention en cas d'incendie ont également été revues avec la collaboration du corps des sapeurs-pompiers de Sierre.

Prisons préventives

La hausse du taux d'occupation constatée en 2003 s'est confirmée en 2004. Les prisons préventives ont ainsi enregistré 6'844 journées de plus que l'année précédente. Les mouvements ont également progressé en comptant 1'472 entrées et 1'461 sorties.

Les prisons préventives du canton accueillent un nombre toujours plus élevé de détenus souffrant de graves troubles psychiques et physiques. L'état de santé de ces personnes requiert une prise en charge particulièrement lourde. Il réclame l'intervention de collaboratrices et de collaborateurs formés notamment dans le domaine des soins psychiatriques. Or, la prison de Sion est le seul établissement à l'heure actuelle à être desservi par du personnel infirmier. Les prisons préventives de Brigue et de Martigny en sont totalement dépourvues. Il faudra à l'avenir remédier à cette situation particulièrement insatisfaisante.

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE ET DE LA NAVIGATION

Administration

Afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic autour de notre halle de contrôle de Sion, d'importants travaux ont été réalisés. Le revêtement a été refait de manière à permettre un meilleur écoulement des eaux, les sens de circulation ont été modifiés, la piste d'essai des véhicules et l'emplacement réservé aux examens ont été séparés du reste du trafic. Grâce à une utilisation optimale de l'espace, des places de stationnement supplémentaires ont pu être mises à disposition des usagers.

Le centre de contrôle de Viège a également fait l'objet d'améliorations. Un étage a été aménagé sur la partie administrative du bâtiment permettant la création d'un guichet spécifique pour les questions relatives aux permis de conduire. Les conditions d'accueil de nos clients s'en trouvent considérablement améliorées.

La délivrance des permis de conduire au format carte de crédit se poursuit à un rythme élevé. 31'000 permis ont été établis durant l'année de sorte qu'au 31 décembre 2004, 56'000 conductrices ou conducteurs de notre canton se trouvaient déjà au bénéfice de ce nouveau document.

Parc cantonal des véhicules

Le parc cantonal des véhicules poursuit son ascension. Alors qu'il s'élevait à 239'658 en 2003, il se situe actuellement à 243'874. Cette augmentation provient principalement des immatriculations de voitures de tourisme dont le nombre s'est élevé à 54'164. Un véhicule sur 5 immatriculés en Valais est un véhicule neuf.

Examens de conducteurs et expertises

Le nombre d'examens pratiques de conduite est resté stable en 2004, avec quelque 7200 examens. Grâce à une bonne préparation des candidats, le taux d'échec s'est limité à moins d'un tiers. Durant l'année nos experts ont effectué, par sondage, des examens motos en prenant place sur le siège passager de manière à apprécier plus finement la capacité des conducteurs.

La section technique a procédé durant l'année à quelque 72'000 contrôles de véhicules dans nos halles de Viège, Sion et St-Maurice. Depuis le 1^{er} avril tous les véhicules lourds sont soumis à un contrôle annuel, ce qui réduit en proportion le nombre de véhicules légers contrôlés.

Navigation

Le parc des bateaux immatriculés dans notre canton comprend 1'300 unités qui se répartissent comme il suit:

- bateaux à moteur	685
- bateaux à voile	410
- bateaux à rame	193
- chalands	8
- engins flottants	4

540 expertises ou contrôles périodiques, 170 examens de conduite et 134 examens théoriques ont été enregistrés. Ces chiffres étaient respectivement de 457, 239 et 175 l'an passé.

72 contrôles ont, de plus, été effectués par les chantiers navals sur la base de la convention passée avec ces derniers.

Mesures administratives

Le nombre de retraits de permis et d'interdictions de conduire prononcés en 2004 s'est élevé à 3'329. Il était de 3'027 l'année précédente. La vitesse inadaptée aux circonstances ou à la signalisation (1'325) et l'alcool au volant (1'323) sont toujours les motifs dominants de ces mesures.

Les avertissements notifiés à la suite d'infractions aux règles de la circulation ont fortement augmenté. Nous en avons dénombré 3'290 pour l'année 2004 alors que 2'503 avertissements avaient été prononcés en 2003.

Par ailleurs, 256 conducteurs ont été invités à suivre un cours d'éducation routière en raison d'infractions répétées au code de la route. Ce nombre était de 345 en 2003.

En plus des mesures administratives précitées, 7'913 usagers ont été condamnés à des amendes pour violation des dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière. Ce chiffre était de 7'583 en 2003.

Comptabilité

Le chiffre d'affaires du service continue à croître d'année en année pour atteindre 62 millions de francs en 2004. Ce montant représente 330'000 encaissements par BVR et 24'500 écritures manuelles sur des comptes de trésorerie. Dans 2'014 cas, une procédure de poursuite a dû être introduite alors que 1'773 séquestres de plaques ont été ordonnés pour non-paiement de l'impôt.

En 2003, 3'203 autorisations de circuler avec des poids lourds de 40 tonnes avaient été établies. En 2004, ce nombre a passé à 3'456.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PECHE ET DE LA FAUNE

Le SCPF vit un tournant de son histoire par le renouvellement de certains de ses cadres et le remodelage de ses structures internes dans l'objectif d'adaptation aux problèmes actuels et aux moyens modernes de les maîtriser. Les nominations intervenues récemment ont respecté le principe de l'évaluation des candidatures par une commission ad hoc. La certification ISO 9001 récemment renouvelée en consacre le bien-fondé.

Suite au prochain départ à la retraite du titulaire actuel, M. Narcisse SEPPEY, le Conseil d'Etat a nommé M. Peter SCHEIBLER, actuel adjoint, au poste de chef de service. Quant aux unités territoriales, la rationalisation a fait rechercher dans la suppression des trois chefs d'arrondissement le moyen économique de pallier le manque de gardes professionnels. Ces derniers seront désormais reliés directement au bureau central, certains d'entre eux étant chargés de mandats spécialisés portant sur une région bien plus étendue que leur secteur de gardiennage. Dans le haut-Valais le départ à la retraite du chef d'arrondissement a permis d'effectuer ce test avant de le généraliser à l'échelle cantonale.

Exploitation des régales

Tant la chasse que la pêche se voient de plus en plus contester la légitimité de la substance de leurs permis. La mise à ban des deux pratiques dans maints territoires, pour des raisons généralement voilées, en constitue l'expression la plus habituelle. Parcs nationaux ou régionaux et autres réserves, destinés à la promotion de biotopes, sont présentés comme un indispensable progrès par rapport aux actuels districts francs fédéraux et cantonaux et réserves multiples destinées à la protection d'espèces menacées, d'oiseaux migrateurs ou de la faune aquatique. Dans ce domaine, notamment dans les dossiers de Finges et des Muverans, le service a pris une part active pour faire respecter la chasse et la pêche comme moyens de réaliser les objectifs visés.

Les deux fédérations cantonales sont très attentives à cette évolution et apportent leur plein soutien à la connaissance des problèmes et aux mesures correctives imposées aux porteurs de permis.

Malgré les nouveautés pénalisantes, le nombre de chasseurs actifs ne diminue pas. De l'ordre de 2600, il égale à peu près celui des porteurs du permis annuel de pêche. A l'inverse des chasseurs qui gèrent l'abondance, même avec peine pour la maîtrise du cerf, les pêcheurs sont en pleine recherche de la meilleure formule pour le repeuplement des cours d'eau. Un groupe de spécialistes comprenant des scientifiques et des praticiens en a dégagé les pistes et devrait être bientôt en mesure de faire des propositions. La 3^e correction du Rhône en fournit d'utiles informations et un surcroît de motivation.

Une nouvelle application financière a été mise en production en fin d'année afin de permettre la mise en vigueur au 1^{er} janvier 2005 de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles. Cette application fondée sur un système de compte courant permet de regrouper toutes les factures et les notes de crédit d'un même détenteur, ce qui en facilite la gestion.

Les prélèvements globaux en 2004 furent les suivants:

Chasse:

Cerf: 1277
Chamois: 2796
Chevreuil: 1511

Pêche:

128'000 poissons, essentiellement des truites, soit environ 30 tonnes dont la majorité est le résultat du repeuplement effectué principalement par les sections de la fédération. En moyenne, le pêcheur valaisan a sorti 45 poissons, chaque pièce étant reportée, avec les détails prescrits, dans le carnet de contrôle, à l'instar de ce que fait le chasseur. Le service étudie la solution d'un programme informatique permettant la saisie directe des données des carnets.

Malgré ces prises impressionnantes, chasseurs et pêcheurs payent assez chèrement leur pratique favorite. Même pour la chasse, très abondamment dotée, la valeur de la viande récoltée ne dépasse pas le 50% de la recette des permis et des cotisations versées aux sections et fédération.

La différence constitue le prix de la passion. En l'absence du permis de chasse, le canton de Genève fournit l'avant-goût des charges qui pèsent sur l'Etat aussi bien pour le prélèvement des animaux excédentaires que pour la couverture de leurs dégâts.

Les grands prédateurs

Si le lynx est relativement discret, le loup a de nouveau fait parler de lui en 2004. Le feuilleton est sans doute loin de son dénouement. Le service a coordonné les prises de position du Valais. Un nombre impressionnant d'heures a été consacré aussi bien sur le terrain que dans les relations officielles.

L'adoption d'un concept national avait laissé des espoirs de solutions raisonnables dans le concret. Une nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral sur les modalités à appliquer dans la délivrance d'un ordre de tir respectant pourtant toutes les conditions fixées par le concept fédéral en rend la concrétisation illusoire. Bien mieux, le comité permanent chargé de l'application de la convention de Berne vient d'ajourner l'examen de la requête déposée par le Conseil fédéral, visant à une protection moins stricte du loup. Entre temps, les meutes gagnent du terrain et colonisent le Nord de l'Italie et le Sud de la France, à la porte du Valais.

POLICE CANTONALE

POLICE JUDICIAIRE

	2000	2001	2002	2003	2004
Total des affaires traitées (avec dénonciations stupés)	11'363	11'856	13'523	13'578	14'747
Taux d'élucidation (en %)	30.65	31.34	29.41	29.27	26.77
Délinquance imputable aux ressortissants étrangers (en %)*	50.50	39.50	41.57	42.67	52.30
Délinquance juvénile (en %)*	37.60	32.40	29.65	27.69	23.82

* par rapport aux auteurs identifiés

Affaires judiciaires traitées	2000	2001	2002	2003	2004
Homicides (inclus tentatives)	5	4	7	3	8
Lésions corporelles et voies de fait	246	261	288	315	418
Viols et tentatives de viols	8	5	10	13	21
Total des infractions contre l'intégrité sexuelle	114	102	131	120	114
Vols	5'907	6'181	7'107	7'418	8'190
- dont cambriolages	1'822	1'346	1'825	1'530	1'966
Vols d'usage de véhicules à moteur	331	145	133	126	126
Dommages à la propriété	1'303	1'582	1'743	1'681	1'492
Brigandages	17	23	35	36	35
Menaces	90	80	86	102	117
Abus de confiance	61	85	64	85	73
Escroqueries	119	89	128	116	67
Incendies intentionnels	58	40	60	80	72
Suicides signalés	64	51	59	50	48
Enquêtes IT (criminalité informatique)	-	-	-	19	72

Arrestations et interpellations (sans circulation)	2000	2001	2002	2003	2004
Arrestations	669	591	731	844	1'006
Interpellations	4'986	5'545	6'428	7'591	8'309

Loi fédérale sur les stupéfiants	2000	2001	2002	2003	2004
Dénonciations	1'865	1'897	2'238	2'081	2'302
Décès suite à une overdose	4	2	3	5	0

Identification judiciaire	2000	2001	2002	2003	2004
Constats techniques	1'484	1'305	1'669	1'659	1'609
Personnes soumises aux formalités signalétiques (photographie – prise d'empreinte - ADN)	541	785	664	814	917

Remarques

Police judiciaire: le total des affaires traitées en 2004 correspond au maximum des 10 dernières années.

Enquêteur IT: depuis le mois de juillet 2003, une unité de la police de Sûreté est chargée des enquêtes liées à la criminalité informatique (enquêteur IT). Raison pour laquelle les chiffres y relatifs figurent pour la première fois dans ce rapport.

Violence domestique: après trois ans, cette campagne de prévention est officiellement close. Les mesures prises du point de vue légal, opérationnel et coordonnées dans le cadre d'un travail de réseau continueront à porter leurs fruits et seront maintenues.

CIRCULATION

Accidents de circulation	2000	2001	2002	2003	2004
Accidents annoncés durant l'année	1'652	1'580	1'693	1'562	1'396
- accidents mortels	29	27	26	27	26
- accidents avec blessés	777	732	793	735	693
- accidents avec dégâts matériels	846	821	874	800	677
Renoncements aux constats d'accidents	1'126	1'198	1'167	1'221	1'275

Victimes des accidents

Personnes décédées	31	28	31	29	29
Personnes blessées	1'074	1'017	1'093	1010	955

Causes principales des accidents en %

Accidents mortels	2000	2001	2002	2003	2004
1. Vitesse inadaptée	17.24	25.93	38.46	51.85	34.62
2. Ivresse	34.48	22.22	26.92	11.11	30.77
3. Inobservation de la priorité	13.79	11.11	7.69	11.11	11.54

Accidents avec blessés	2000	2001	2002	2003	2004
1. Ivresse	20.10	19.52	19.17	20.41	20.63
2. Inobservation de la priorité	20.23	22.48	20.80	18.78	20.63
3. Vitesse inadaptée	22.12	21.27	23.68	20.14	18.18

Contrôles de vitesse

1'880 contrôles de vitesse ont été effectués en 2004 (1'826 en 2003), dont 627 (33.35%) à proximité des écoles. Le nombre de véhicules contrôlés a passé de 231'024 en 2003 à 234'145 en 2004.

	2003	2004
Automobilistes en infraction	28'404 <i>soit 12.29%</i>	18'208 <i>soit 7.78%</i>
Amendes d'ordre	25'554	15'564
Procès-verbaux (mesures administratives)	2'592	2'405
Dénonciations transmises aux Offices des Juges d'instruction	258	239
Saisies de permis sur place	34	45

Pour lutter contre les hautes vitesses, la Police cantonale a acquis en juillet 2004 un radar «pistolet laser». 89 contrôles spécifiques ont été effectués, avec les résultats suivants: 16 amendes d'ordre, 176 procès-verbaux et 7 saisies de permis sur place (ces chiffres sont en complément de ceux des contrôles de vitesse stationnaires).

Le produit des 20'780 amendes d'ordre en matière de circulation s'élève à fr. 2'244'645.20 (en 2003: 33'352 amendes d'ordre / fr. 2'769'727.20).

Suite à une convention entre les communes concernées et la Police cantonale, les polices municipales de Brigue-Glis / Naters, Viège, Grächen, St-Nicolas, Saas Fee / Saas Grund / Saas Almagell / Saas Balen, Lens / Icoigne / Chermignon, Ayent et Martigny ont également effectué des contrôles de vitesse sur leur territoire (382 contrôles / 2'906 dénonciations).

Contrôles poids-lourds

En application de la convention relative au contrôle du trafic lourd avec la Confédération du 15 janvier 2002, 479 contrôles ont été effectués, répartis sur 2'679 heures (2003: 469 contrôles).

2'745 véhicules ont été contrôlés (2'228 en 2003), dont 1'307 étrangers, entraînant 842 dénonciations (2003: 594) et 187 amendes d'ordre (2003: 212).

Principales infractions: 462 relatives à l'OTR (54.87%) et 143 véhicules en surcharge (16.98%).

Autres activités

Centrale d'engagement

En 2004, la CEN/CECA a repris toutes les activités du bureau des alarmes. Plusieurs nouveaux logiciels ont été installés, notamment un nouveau système de réception et de gestion des alarmes (Alarmnet) et un de gestion du trafic (GEWI TIC). Les sirènes (alarme générale) sont en passe d'être toutes commandées depuis la CEN/CECA. Plusieurs d'entre-elles ont été rapatriées durant l'année 2004.

264'263 appels téléphoniques ont été traités en 2004 (235'861 en 2003) dont 76'778 appels d'urgence 112 - 117 - 118 (70'032 en 2003).

Alarmes (banques, feu, etc...): 13'331 (5'403 en 2003).

22'605 messages du système ISOPRO (système permettant de diffuser les recherches des personnes et des véhicules signalés) ont été traités.

Bulletins routiers: 691 - Inforoutes: 250 - Commande de dépanneurs suite à des pannes ou à des accidents (via TCS): 1317.

La CEN a géré 12'030 interventions (9'295 en 2003).

Aéroport - Refoulements

Le départ de 437 personnes a été contrôlé et organisé (441 en 2003), parmi lesquelles 250 requérants (250 en 2003) dont l'asile a été refusé.

Information et prévention

En 2004, le «coordinateur statistiques» a été rattaché à la section information et prévention. Cette organisation permet de mener une analyse optimale dont découle une prévention efficace, notamment au travers de l'information.

La section information et prévention a mené les activités suivantes:

Police - médias

- Diffusion de 261 communiqués de presse d'intérêt public, dans les deux langues officielles et régulièrement accompagnés de supports photographiques (accidents de circulation, affaires judiciaires, disparitions, appels aux témoins, événements extraordinaires, incendies, etc)
- Traitement d'environ 700 requêtes téléphoniques de journalistes.
- Organisation de conférences de presse (présentation des statistiques annuelles, élucidation de l'incendie de Loèche, débriefing accident bus scolaire de Salins)
- Accompagnement de la presse sur de nombreux lieux d'intervention
- Ouverture et gestion du site internet www.police.vs.ch (6'000 visites en 3 mois)
- Séances d'information portant sur le métier de policier
- Appui logistique pour la diffusion de plusieurs communiqués du Ministère public.

Communication interne

- Publication du bulletin hebdomadaire interne (nouveau système intranet)
- Publication du journal trimestriel de la Police cantonale
- Gestion de différents moteurs d'information.

Prévention de la criminalité

- Campagne de prévention nationale (violence domestique) et cantonale (opération conseils: supports véhicules Smart «cambriolages, pas chez moi»)
- Participation en faveur du bureau de l'égalité, de l'association Patouch
- 20 communiqués de presse de mise en garde, de conseils et une information portant sur la poursuite d'office de la violence domestique
- 150 conseils de prévention ont été dispensés par le coordinateur auprès de particuliers et d'entreprises
- La prévention de la criminalité est exercée par nos agents, selon le principe d'engagement «Visibles-Sécurisants-Dissuasifs». La police de proximité est assurée par le biais de nos bases territoriales en collaboration avec les polices municipales.

Prévention routière

- Participation et soutien à diverses associations: LVT – label Fiesta/alcool, Nez Rouge, Help
- Campagnes de prévention: alcool et vitesse, sécurité dans les transports scolaires
- Campagne de prévention Moto plaisir (env. 1'000 motards sensibilisés)
- Campagne, en collaboration avec les polices municipales, à l'occasion de la rentrée scolaire. Sensibilisation auprès de nombreux conducteurs
- Expositions (Action jeunesse – Auto-show Viège – journée tous à vélo)
- Mesures éducatives prononcées par le Tribunal des mineurs (14 séances – 123 mineurs)
- Participation à la rédaction et l'élaboration du nouveau classeur définissant l'enseignement de l'éducation routière
- La prévention routière est également assurée par nos agents, selon le principe «Visibles-Sécurisants-Dissuasifs». Nos efforts dans ce domaine de la sécurité publique se veulent proportionnés.

Education routière

- En collaboration avec les polices municipales, éducation routière dispensée à toutes les classes enfantines et primaires (1'417 classes – 25'983 élèves). Enseignement apporté aux élèves des CO (396 classes – 7'773 élèves). Moyens didactiques utilisés: jardin de circulation, merle blanc, leçons pratiques pour cyclistes, gymkhana, «seat belt», angle mort, voiture tonneau, simulateur de conduite à vélo, trafic/accident/conséquences, patrouilleurs scolaires.

Formation

Le 16 décembre 2004, 25 aspirants de l'EA 2004 dont sept agents des polices municipales de Bagnes, Conthey, Fiesch, Martigny, Monthey, Sierre et Zermatt ont été assermentés.

La campagne de recrutement pour l'EA 2005 s'est déroulée du 5 avril au 11 juin 2004. 213 personnes intéressées ont demandé la documentation. 106 candidats ont été retenus et convoqués pour divers examens. Après analyse des résultats, 14 aspirants de langue française dont 3 femmes et 6 aspirants de langue allemande dont 2 femmes ont été proposés pour l'école d'aspirants.

Durant 90 demi-journées, les membres du Corps ont été entraînés à divers tirs tactiques, de police et de nuit, ainsi qu'à la sécurité personnelle. La manipulation des armes et l'entretien de celles-ci n'ont pas été négligés.

Un effort particulier a été consenti dans le domaine de l'instruction et de la formation continue. De nombreux agents ont participé à divers cours et séminaires, ainsi qu'aux cours organisés par l'Administration cantonale.

Comptabilité / secrétariat

La comptabilité a établi 5'821 factures pour un montant de fr. 2'146'875.75 (1'990'866.35 en 2003). 18'799 requêtes ont transité par le secrétariat (18'874 en 2003).

Informatique / Documentation

Parmi les 10 buts fixés pour 2004, la section Informatique a réalisé les objectifs suivants:

- La mise à jour majeure du système principal de la Police cantonale qui supporte les applications centrales de la lutte contre la criminalité.
- La mise en service d'un réseau de téléphonie interne basé sur une transmission de données numériques.
- Dans le domaine de la collaboration intercantonale et fédérale, l'étude d'une application nationale traitant les données de personnes avec antécédents.
- La mise en place des éléments logiciels destinés à un suivi GPS des véhicules permanents de patrouilles.

Transmission / matériel

Refonte du relais de Sex-Carro, qui a fêté ses 40 ans en septembre, en collaboration avec le service des bâtiments.

Déploiement du réseau téléphonique sur voie informatique ToIP pour tous nos postes périphériques, premier réseau avec cette technologie déployée pour un service de l'Etat.

Participation à son étude ainsi qu'à sa mise en oeuvre, soit un réseau d'environ 300 équipements téléphoniques.

SERVICE DES AFFAIRES INTERIEURES

Travaux législatifs

Le Service des affaires intérieures a assumé les tâches de législation pour le Département de l'économie, des institutions et de la sécurité dans les domaines suivants:

Régime communal

Même si le canton a été totalement blanchi par le Tribunal fédéral, la débâcle de Loèche-les-Bains a nécessité la mise en place de nouvelles mesures propres à empêcher qu'une semblable dérive ne puisse se répéter. Le DEIS a donc été chargé de réexaminer le régime communal dans sa globalité. Ce réexamen total a amené d'importantes réformes constitutionnelle et législative qui ont été conduites durant toute la période administrative.

Révision constitutionnelle du régime communal

La révision de la constitution, acceptée par le peuple le 26 septembre 2004 visait deux objectifs, à savoir:

- responsabiliser le citoyen en lui permettant de voter le budget et non seulement d'en prendre connaissance comme c'était le cas auparavant
- responsabiliser les autorités communales, en supprimant l'approbation quasi systématique par le canton de la plupart des actes importants qu'elles posaient dans la gestion d'une commune.

Ces importants changements qui renforcent à la fois les droits des citoyens et préservent l'autonomie des communes ont été bien accueillis aussi bien par les communes que par les citoyens. La réforme constitutionnelle doit encore être réalisée par une adaptation, en 2005, de la loi sur les communes.

Loi sur les communes

La réforme du régime communal au niveau législatif s'est concrétisée avec l'adoption par le Parlement de la nouvelle loi sur les communes du 5 février 2004. Comme pour la révision constitutionnelle, il s'est agi avant tout, non pas de renforcer la surveillance étatique, mais de responsabiliser encore plus les communes et leurs autorités quant à la gestion des affaires publiques. Accompagnée d'une ordonnance sur la gestion financières des communes, des instruments nouveaux ont été mis en place, non seulement pour faciliter la conduite et la gestion financière, mais aussi pour renforcer les contrôles internes. L'autonomie des communes, qui a comme corollaire aussi une plus grande responsabilisation des autorités, s'en trouve renforcée. Ces réformes et ces nouveaux instruments ont été bien accueillis par les communes elles-mêmes et leur application n'a pas rencontré de difficultés depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Loi sur droits politiques

L'année 2004 a vu la mise en place d'une réforme complète de la législation touchant les élections et votations ainsi que l'exercice des droits populaires. Les objectifs que s'étaient fixés à la fois le Département et le Conseil d'Etat ont pu donc être concrétisés avec l'adoption de la nouvelle loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 et de l'ordonnance sur le vote par correspondance du 17 novembre 2004. Il s'agissait essentiellement de faciliter l'exercice des droits populaires, notamment par l'institution du vote par correspondance généralisé et d'explorer, dans le sillage de la Confédération et des cantons-pilotes désignés par elle, l'introduction d'autres formes de participation pour les citoyens (vote électronique, téléchargement des formules pour les initiatives populaires et les demandes de référendum), voire d'instaurer de nouvelles méthodes de dépouillement et de transmission des résultats. En même temps, les systèmes d'élection au niveau communal ont été adaptés au vote par correspondance généralisé.

Régime des districts

L'opportunité d'entreprendre une réforme du régime des districts ayant été acceptée au Parlement au début de la période administrative, un projet de textes constitutionnels a été élaboré et soumis à la procédure de consultation en 2003. Dans l'ensemble les réformes proposées ont été bien accueillies, ce qui a permis au Département de soumettre les projets de textes, accompagnés d'un message explicatif, à l'appréciation du Conseil d'Etat à la fin de l'année 2004 seulement, vu la surcharge du service provoquée par les nouvelles législations précitées et par l'organisation des élections communales 2004 et cantonales 2005. Dans les grandes lignes la réforme porte sur la reconnaissance de 3 régions constitutionnelles destinées, entre autre, à remplacer les 8 régions économiques (LIM) actuelles, à maintenir les districts comme circonscriptions électorales, à instaurer la conférence des présidents de communes du district (en lieu et place du conseil de district actuel) ainsi qu'à maintenir et à revaloriser la fonction de préfet, tout en supprimant celle de sous-préfet. Il est prévu que cette réforme sera soumise au Parlement en session de mai 2005.

Loi sur les expropriations

A la fin de l'année 2003, un projet de loi élaboré par une commission extraparlamentaire a été soumis à une procédure de consultation qui s'est achevée à la fin de l'année 2004.

Fusion de communes

Au cours de l'année 2004, le service a participé activement aux travaux ayant conduit à la fusion des communes de Münster et Geschinen; Reckingen et Gluringen; Steinhaus, Mühlebach, Ernen et Ausserbinn (cette dernière étant actuellement contestée auprès du Tribunal Fédéral par la commune d'Ausserbinn). Le nombre de communes valaisannes a ainsi passé, en peu de temps, de 163 à 153; cette diminution devrait encore s'accroître avec la mise en place de la nouvelle ordonnance sur les fusions programmée pour le début de l'année 2005.

Autres travaux législatifs

Au cours de l'année 2004, le service de affaires intérieures a collaboré à l'élaboration de plusieurs actes législatifs, soit en y déléguant un membre au sein d'une commission extraparlamentaire ou d'un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat soit en donnant son avis sur la demande du Conseil d'Etat ou du Département.

Travaux administratifs

Elections

Les 5, 12 et 19 décembre 2004 ont eu lieu les élections communales.

Comme d'habitude, le Service des affaires intérieures a été fortement mis à contribution à cette occasion. Malgré les publications dans le Bulletin officiel et sur Internet, malgré les nombreuses directives adressées aussi bien aux communes qu'aux partis politiques, ces élections communales suscitent de nombreuses demandes de renseignements tant de la part des autorités communales, des groupements politiques et des particuliers.

Ces élections se sont déroulées sans anicroches majeurs quand bien même il convient de signaler 2 recours déposés à l'encontre de ces élections, soit à Sierre et à Saxon. La date de dépôt des recours, celle des déterminations des autorités communales ainsi que les arguments avancés ont permis au Conseil d'Etat de se prononcer avant la fin de l'année sur le recours sierois mais non sur celui de Saxon dont les anciennes autorités, par des mesures provisionnelles, ont été maintenues en place dans l'attente d'un jugement définitif.

Votations

Le 26 septembre 2004, le peuple valaisan a accepté la réforme partielle de la Constitution cantonale relative au régime communal (modification des articles 75, 78 et 79 cst. cant.) par 50'074 oui contre 24'616 non avec une participation de 45,56 %.

Sur le plan fédéral, le peuple valaisan s'est prononcé sur treize objets répartis en quatre scrutins. La participation moyenne à ces quatre scrutins est légèrement inférieure à 39 %.

Instruction des recours

Au cours de l'année 2004, 272 recours et plaintes ont été confiés pour examen et instruction au Service des affaires intérieures. Dans le même temps, 276 décisions ont été rendues par le Conseil d'Etat à la suite d'un préavis du service.

Approbations de règlements, de statuts, d'emprunts, de ventes, d'échanges

Durant l'année 2004, 136 règlements communaux, dont 48 règlements sur les constructions, plans de zones et plans de quartier, ont été homologués par le Conseil d'Etat sur la proposition du Service des affaires intérieures.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé, après examen du Service des affaires intérieures:

- 50 actes de ventes, droits de superficie, etc.
- 26 emprunts pour un montant de Fr. 118'389'337.80
- 10 cautionnements pour un montant de Fr. 10'380'000.--

En ce qui concerne les emprunts, la statistique suivante démontre les montants souscrits depuis 1991:

Année	Nombre d'emprunts	Montants souscrits
1991	54	Fr. 75'917'000.--
1992	72	Fr. 114'783'900.--
1993	55	Fr. 89'631'000.--
1994	46	Fr. 122'351'530.--
1995	43	Fr. 72'116'800.--
1996	29	Fr. 45'287'000.--
1997	29	Fr. 58'773'000.--
1998	32	Fr. 61'716'479.--
1999	82	Fr. 138'605'589.--
2000	70	Fr. 281'767'293.--
2001	77	Fr. 406'282'209.--
2002	35	Fr. 91'264'624.--
2003	31	Fr. 32'040'027.--
2004	50	Fr. 118'389'337.80

Acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger

En qualité d'autorité de recours, le chef du Service des affaires intérieures a examiné 920 décisions de première instance (contre 800 en 2001, 917 en 2002, 926 en 2003).

Aucun recours n'a été déposé contre ces décisions.

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Selon décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2002, reprise dans les instructions de la Chancellerie d'Etat du 7 décembre 2004 relatives au rapport de gestion 2004, le rapport de controlling des unités pilotes publié avec le compte fait office de rapport de gestion.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Observations générales

Les deux tâches essentielles de l'aménagement du territoire sont de coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et de fournir aux autorités compétentes les éléments nécessaires, afin que ces dernières puissent faire une juste pesée des intérêts en présence.

Au moyen des différents instruments à disposition, notamment du plan directeur cantonal et des plans d'affectation communaux, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) tente d'orienter le développement spatial des activités sociales et économiques tout en préservant l'environnement naturel et construit.

En 2004, le SAT a principalement oeuvré dans:

- la poursuite des études de base relatives à la planification cantonale
- l'exécution des tâches définies par le plan directeur
- la consultation des services cantonaux, régionaux et communaux intéressés par les plans sectoriels de la Confédération (notamment le plan sectoriel transports), tout en veillant à ce qu'une participation adéquate de la population soit assurée
- l'adaptation des plans d'affectation de zones des communes
- l'élaboration des plans d'affectation spéciaux
- la coordination entre les communes et les instances concernées pour l'établissement et la gestion des réseaux de chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre requis par la loi cantonale d'application y relative du 27 janvier 1988
- le traitement des demandes de subventions relatives aux adaptations des plans d'affectation de zones
- le suivi de l'élaboration du plan sectoriel lié à la 3^e correction du Rhône, en définissant notamment les objectifs généraux relevant de l'aménagement du territoire
- le suivi de l'élaboration du Schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc visant à mettre en place, en étroite collaboration avec la population des communes concernées, un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les politiques locales selon les principes du développement durable.

Le Service a informé, conseillé, encouragé et collaboré étroitement avec les communes, les districts, les régions et les aménagistes mandatés dans le cadre du plan directeur cantonal et lors de l'adaptation des plans d'affectation de zones.

Le Service a également participé à divers groupes de travail d'organismes à caractère national (COSAC / CORAT / CEAT / NEAT-AlpTransit) et international (Espace Mont-Blanc / Conseil du Léman / Conseil Valais - Vallée d'Aoste du Grand-St-Bernard).

Plan directeur cantonal

Gestion du plan directeur

La fiche G.7/2 «Protection des eaux souterraines», arrêtée par le Conseil d'Etat en 2003, a été soumise à l'autorité fédérale pour approbation.

Les fiches suivantes, arrêtées par le Conseil d'Etat en 2003, ont été approuvées par l'autorité fédérale:

- B.3/4 «Centres d'achat»
- F.8/2 «Débits résiduels»
- G.6/2 «Approvisionnement en eau potable»
- H.4/2 «Qualité de l'air».

La fiche I.1/2 «Protection contre les dangers naturels» a été arrêtée par le Conseil d'Etat le 17 novembre 2004 en catégorie coordination réglée. Elle sera soumise à l'autorité fédérale pour approbation.

A fin 2004, sur les 154 fiches du plan directeur cantonal 30 sont en information préalable, 42 en coordination en cours, 68 en coordination réglée et 14 en donnée de base.

Etude de base du plan directeur

Etude spécifique pour la construction d'installations d'éoliennes en Valais

Le canton du Valais souhaite encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables et favoriser la recherche et le développement en matière de diversification des énergies. Afin d'appréhender les potentialités de l'énergie éolienne en Valais de manière plus approfondie, une étude spécifique est en cours. Celle-ci permettra à notre canton de définir ses propres critères et analyser les effets territoriaux y relatifs, et d'éviter dans le futur la planification et la construction désordonnées de projets d'installations d'éoliennes.

Monitoring Lötschberg

L'office fédéral du développement territorial a lancé une étude sur les «Effets territoriaux des infrastructures de transport». Le Service de l'aménagement du territoire qui fait partie du groupe d'accompagnement a été invité à participer activement dans le cadre de l'étude de cas «Lötschberg». Sa mission a consisté à faire une première synthèse des effets et impacts territoriaux attendus du tunnel de base du Lötschberg, à définir les questions méthodologiques et organisationnelles du monitoring, et à définir enfin un système d'indicateurs pertinent.

Plaquette de sensibilisation de l'Espace rural

Suite à l'étude sur l'Espace rural menée en 2003, qui a permis de définir trois axes stratégiques, à savoir privilégier la multifonctionnalité de l'espace rural, favoriser la complémentarité rural / urbain et valoriser la diversité du paysage, une plaquette de sensibilisation a été éditée. Celle-ci met en évidence la démarche, la définition, les tendances et les enjeux de l'espace rural valaisan.

Aménagement local

Les révisions globales de plan d'affectation de zones

Toutes les communes du canton sont tenues d'adapter, si nécessaire, leurs plans d'affectation de zones aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979.

Les plans d'affectation de zones doivent régler le mode d'utilisation du sol et délimiter au moins les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger (art. 14, 15, 16, 17 LAT). Une partie des plans d'affectation de zones en vigueur ne répond pas aux dispositions du droit fédéral, car seules les zones à bâtir sont définies. Au 31 décembre 2004, la situation était la suivante:

- 102 communes ont un plan d'affectation de zones homologué adapté à la LAT
- 15 communes ont reçu l'accord de principe du Conseil d'Etat
- 26 communes sont en attente de l'accord de principe; le rapport de synthèse a été transmis au service des affaires intérieures
- 3 communes ont déposé le dossier pour examen préalable
- 1 commune a déposé son projet à l'information publique durant 30 jours
- 6 communes ont débuté formellement l'étude de révision de leur plan d'affectation de zones.

Il convient de citer les 6 communes qui n'ont pas encore entrepris la procédure d'adaptation de leur plan d'affectation de zones aux exigences de la LAT du 22 juin 1979, à savoir: Bovernier, Bourg-St-Pierre, Vissoie, Niederwald, Bister et Martisberg.

Conformément à l'art. 10 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et selon les dispositions du règlement du 20 juin 1990 concernant les mesures d'encouragement en matière d'aménagement du territoire, le canton a alloué, en 2004, un montant total de frs 430'000.00 aux communes qui ont déposé une demande de subvention en bonne et due forme et selon l'état de l'avancement des études.

Les modifications partielles de plans d'affectation de zones et de règlements communaux des constructions et des zones

Dans le cadre d'une planification et d'une gestion continue du territoire en 2004, les communes, en collaboration avec le SAT, ont élaboré 54 modifications partielles de leur plan d'affectation de

zones et/ou de leur règlement communal des constructions et des zones, conformément à la LAT.

Les plans d'affectation spéciaux

Suivant les besoins, les communes ont fait établir des plans d'affectation spéciaux déposés auprès du SAT pour conseils, examens et préavis à savoir:

- 15 plans d'aménagement détaillé (PAD)
- 7 plans de quartier (PQ).

En 2004, 2 révisions globales et 31 modifications partielles des plans d'affectation de zones ont été homologuées par le Conseil d'Etat.

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Commerce et patentes

Commerce

La section commerce et patentes a élaboré l'avant-projet de loi sur la police du commerce ainsi que le commentaire y relatif. Ces documents ont été mis en consultation auprès des milieux concernés.

Les patentes et autorisations suivantes ont été délivrées en 2004:

Année	Appareils automatiques	Salons de jeu	Activités ambulantes	Tombolas
2003	2'856	11	318	184
2004	2'878	8	202	193

Les contrôles de la police du commerce ont été renforcés et, pour le surplus, 353 contrôles en lien avec l'ordonnance de déclaration (boulangeries, caves, différentes entreprises) ont été effectués.

L'instance cantonale du fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a pu verser, dans 84 cas de sinistre, un montant total supplémentaire de Fr. 33'097.50, ceci à l'aide du fonds fédéral. Le fonds fédéral a versé, quant à lui, un montant total de Fr. 169'369.- aux personnes lésées.

Patentes

L'un des points forts de l'année a été la collaboration avec la 2^e Commission parlementaire du Grand Conseil dans le cadre de la révision de la loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (LHR) afin de préparer la session d'avril.

Après l'adoption de la LHR par le Grand Conseil le 8 avril 2004, la section a principalement contribué à l'élaboration de toutes les dispositions d'application et à la mise en place de la nouvelle formation concernant les connaissances élémentaires dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. Une unité pilote, à laquelle 43 personnes ont participé, a également été organisée, ceci en étroite collaboration avec la HEVs.

Quatre séances d'information ont été aménagées pour les personnes responsables au sein des administrations communales.

Parallèlement, les cours suivants ont été organisés en 2004:

- deux sessions (bloc d'enseignement «Gastro management» et bloc d'enseignement «Connaissances générales et gestion») en français et une session en allemand avec 60 diplômé(e)s
- trois sessions (législation cantonale) avec 36 participant(e)s
- un bloc d'enseignement bilingue «Connaissances générales et gestion» en français et en allemand avec 27 participant(e)s.

Le nombre des autorisations et patentes se présente comme suit:

Autorisations / patentes Hôtellerie et restauration	Autorisation vente à l'emporter des boissons alcoolisées
3'729	659

La Haute Ecole Valaisanne (HEVs, organisatrice des cours pour l'obtention des brevets cantonaux) ainsi que la formation d'assistant(e) à l'accueil HGA ont été subventionnées par le Fonds cantonal de l'hôtellerie et de la restauration.

Autorité cantonale de conciliation en matière de bail à loyer

L'autorité cantonale de conciliation reste confrontée à un nombre très élevé de dossiers soumis et traités durant l'année 2004. Les dossiers deviennent juridiquement de plus en plus complexes. La section a pu assurer le bon fonctionnement de dite autorité avec des mesures d'organisation provisoires. La tendance à la hausse du nombre de dossiers a exigé une modification temporaire du fonctionnement du secrétariat de l'autorité de conciliation.

En 2004, la commission a traité 667 dossiers, dont 565 ont été liquidés comme suit:

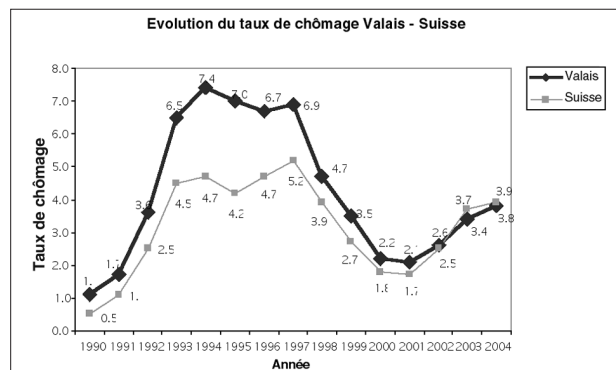
- 362 cas (64%) ont fait l'objet d'une conciliation entre les parties
- 69 cas (12,2%) n'ont pas fait l'objet d'une conciliation
- dans 71 cas (12,6%) une décision a été rendue par l'autorité de conciliation
- 63 cas (11,2%) ont pu être résolus de manière différente.

Parallèlement, trois membres de la commission ayant atteint la limite du nombre d'années de fonctionnement ont été remplacés et l'autorité de conciliation a dû, sur demande, s'ériger en tribunal arbitral pour le traitement d'un dossier.

Marché du travail

Evolution du chômage en 2004

La croissance économique de 1,8% attendue pour 2004 sur le plan suisse n'a pas encore eu d'effet sur l'emploi. En effet, en moyenne annuelle 2004, le Valais compte 5226 chômeurs pour un taux de 3,8%, soit +504 chômeurs et +0,4 point par rapport à 2003. Le taux moyen de chômage en Valais reste inférieur à la moyenne suisse, qui est de 3,9%. L'écart avec la moyenne suisse, qui était de 0,3 point en faveur du Valais l'année dernière (3,4% contre 3,7%), s'est réduit à 0,1 point cette année. On peut noter toutefois que la progression du chômage a été moins forte en 2004 que l'année précédente: +504 chômeurs contre +1163. Par régions, le taux du chômage dans le Haut-Valais est resté stable à 2,5%; le Valais Central et le Bas-Valais sont tous deux passés à 4,3%, soit une augmentation de 0,5 point.



Domaine de l'assurance-chômage

Réduction de l'horaire de travail (RHT)

Année	2001	2002	2003	2004	Variation en %
Heures perdues	50'361	94'624	164'927	168'420	+2%

Demandes pour examen de l'aptitude au placement / de remises

Année	2000	2001	2002	2003	2004
Aptitude au placement	340	282	291	274	350
Remises	108	69	73	101	64

213 requêtes d'examen de l'aptitude au placement proviennent des ORP, 137 des caisses de chômage. L'aptitude au placement a été niée dans 77% des cas.

Oppositions

Oppositions traitées	2003	2004
contre une décision d'un ORP	166	205
contre une décision du SICT	85	82
Total	251	287

Les oppositions sont traitées dans un délai moyen inférieur à un mois.

Placement public et conseil: les offices régionaux de placement (ORP)

Pour la 3^e année consécutive, la hausse du chômage s'est poursuivie tout au long de l'année 2004. L'activité des ORP a concerné en moyenne mensuelle 8722 demandeurs d'emploi. Cela a représenté entre 7140 et 10'634 personnes suivant les mois de l'année. Ce sont en moyenne mensuelle 732 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à l'année précédente, qui ont été suivis et conseillés dans les ORP.

Un léger fléchissement de l'aggravation de la situation a été observé au cours du 2^e semestre, quoiqu'il faille observer une évolution différente suivant les régions socio-économiques, les améliorations ayant été moins sensibles dans celles de Sierre et de Martigny.

La charge de travail a nécessité une fois de plus de renforcer l'effectif du personnel des ORP dans toutes les régions. Il a ainsi passé en un an de 98,9 à 107,9 postes de travail.

Demandeurs d'emploi-VS

	Minimum mensuel	Maximum mensuel	Moyenne annuelle
2003	6'706	10'029	7'990
2004	7'140	10'634	8'722
Diff 2003-2004	+ 434	+ 608	+ 732

Evolution de la situation

La situation constatée en 2004 se caractérise plutôt par:

- des «nouveaux chômeurs», souvent mieux qualifiés;
- une augmentation de la durée du chômage dans le secteur des services
- une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans
- une stabilisation du chômage saisonnier dans le Haut-Valais
- un nombre croissant de situations complexes
- l'expérience répétée du chômage depuis 10 ans dans un plus grand nombre de cas.

Nous relèverons que les statistiques habituelles ne décrivent pas les flux de demandeurs d'emploi. En une année, les ORP ont en effet enregistré l'inscription de plus de 19'000 demandeurs d'emploi, alors que la moyenne mensuelle de fréquentation des ORP était de 8722 personnes.

Malgré la situation du marché du travail, les ORP peuvent encore disposer d'un potentiel de placement appréciable de demandeurs d'emploi. Cependant, cette démarche doit de plus en plus s'envisager dans le cadre de reconversions nécessitant souvent l'usage de mesures de formation ou de qualification.

Des actions ont été aussi entreprises dans les ORP pour améliorer la gestion des flux saisonniers et renforcer les contacts avec les entreprises. Nous espérons qu'elles se concrétiseront à l'avenir par une meilleure utilisation des possibilités de combinaisons d'activités ou d'annualisation du temps de travail.

Enfin, la collaboration interinstitutionnelle avec les centres d'information et d'orientation (CIO), les centres médico-sociaux (CMS), la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT) et l'assurance-invalidité (AI) s'est quelque peu intensifiée. La réinsertion dans le marché du travail d'un nombre croissant de personnes vivant des situations difficiles et complexes demeure une priorité qui doit faire appel à la responsabilité sociale des entreprises, faute de quoi le coût social de l'exclusion risque de devenir des plus onéreux.

Location de services et placement privé

Le Service a procédé au contrôle de 16 entreprises de location de services en 2004. Ces contrôles se poursuivront en 2005.

Logistique des mesures du marché du travail (LMMT)

L'observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

L'OVE a travaillé sur les thèmes suivants:

- chômage saisonnier
- conditions de salaire et de travail ainsi que la coordination de la Commission tripartite cantonale, mise sur pied dans le cadre de la libre circulation des personnes
- finalisation de l'étude sur l'exode des compétences
- chômage des jeunes
- bulletin statistique mensuel sur le marché du travail en Valais
- collaboration à l'étude ORTE (observatoire romand et tessinois de l'emploi) sur «Chômage et nationalité».

Mesures du marché du travail (MMT) en général

Le nombre de mesures suit la même évolution à la hausse que le chômage. Le nombre de programmes d'emploi temporaire a augmenté plus fortement que celui des mesures de formation.

Depuis le 1^{er} juillet 2003, la compétence en matière de mesures a été dévolue aux cantons. C'est pourquoi il a fallu renforcer les procédures de contrôle interne, principalement en matière de finances. Un contrôle du Seco a confirmé que la LMMT valaisanne disposait d'une organisation adaptée.

Mesures	Places-année réalisées en 2002	Places-année réalisées en 2003	Places-année réalisées en 2004	Différence 2003-2004
Programmes d'emploi temporaire	334	352	404	+14%
Cours	322	381	390	+2%
Allocations d'initiation au travail	64	88	88	+0%
Stages en entreprise	25	26	37	+42%
Encouragement à une activité indépendante	18	26	27	+4%
Allocations de formation	9	13	13	+0%

Une place-année correspond à 220 jours de participation à une mesure (jusqu'à la fin 2004). Chiffres 2004 estimés.

Mesures cantonales complémentaires

Après avoir fortement augmenté entre juin 2003 et décembre 2003, le nombre de contrats d'insertion professionnelle (CIP) s'est maintenu à un niveau élevé en 2004. Toutefois, le nombre de personnes en CIP a diminué dans la deuxième moitié de l'année.

Mesures cantonales complémentaires de réinsertion	Décisions			
	2001	2002	2003	2004
Contrats cantonaux d'insertion professionnelle (CIP)	309	327	511	707
Allocations cantonales d'initiation au travail	19	28	19	26
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour (PESEc)	4	1	6	11
Mesures de formation	44	19	23	14

Main-d'œuvre étrangère

Libre circulation des personnes et mesures d'accompagnement

La 2^e phase de la libre circulation des personnes est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004. De nombreuses séances d'information sur le sujet ont été organisées à l'intention des communes et des associations professionnelles.

Depuis le 1^{er} juin 2004, le Service ne contrôle plus les conditions de salaire et de travail avant la délivrance d'un permis L CE/AELE. Par contre, il continue à préavis toute demande de permis B, de manière à gérer au mieux le contingent très limité de ces permis. Par ailleurs, un permis de travail n'est plus nécessaire pour une activité de moins de trois mois. Une annonce auprès du Service est cependant requise.

Nombre de travailleurs / prestataires de services indépendants annoncés (juin à décembre 2004)	
Travailleurs engagés par un employeur suisse	2595
Travailleurs détachés	715
Prestataires de services indépendants	78

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

La réorganisation intervenue en 2004 a permis le regroupement du Service du tourisme et du développement régional et de la Direction du développement économique en un seul service: le Service du développement économique et touristique (SDET).

Tourisme

Situation du tourisme valaisan

La Confédération a décidé de supprimer à fin 2003 la statistique des nuitées touristiques en Suisse. Sous la pression des cantons et des milieux touristiques intéressés et moyennant leur participation financière, Berne a finalement accepté de reprendre la statistique à partir de 2005. Valais Tourisme a assumé l'intérim en 2004.

Les nuitées de l'hôtellerie valaisanne sont restées stables en 2004 (-0,2% par rapport à 2003). Le Valais a finalement mieux résisté que

	2002	2003	2004
Courte durée L (< 4mois)	7'862	7'415	--
Courte durée L (4 à 12 mois)	9'583	9'831	9'567
Permis B	449	288	193

Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2004. Le SICT a participé activement aux travaux de la Commission tripartite cantonale dont il assume le secrétariat. Il a également collaboré étroitement à la mise en place des structures et des procédures de contrôles nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Permis de travail en faveur d'étrangers non ressortissants de l'UE/AELE

Le Service applique une politique sélective et restrictive en matière d'octroi de permis de travail en faveur de ressortissants de pays non membres de l'UE /AELE.

Autorisations de travail en faveur de ressortissants de pays tiers 1.11.03- 31.10.04	
Autorisations de courte durée de moins de 4 mois	344
Autorisations de courte durée contingentées	20
Autorisations à l'année	118
Autorisations en faveur de requérants d'asile / admis provisoires	671
Autorisations en faveur de danseuses de cabarets	1301

A noter que, suite à une décision du Conseil d'Etat, aucun permis de travail ne sera délivré à partir du 1^{er} janvier 2005 en faveur de danseuses de cabarets non ressortissantes d'un pays de l'UE/AELE.

prévu à une année annoncée comme difficile en raison de la fermeture partielle du tunnel de Glion et de celle, plus inattendue, du tunnel de Mitholz. Le Chablais a été la principale victime des travaux de Glion, non seulement en termes de nuitées, mais également en termes de journées d'excursionnistes.

Politique du tourisme

L'Etat a commencé à intégrer les 83 mesures qui le concernent directement dans les programmes d'action de 22 services en fixant des priorités, des délais de réalisation et des critères d'évaluation des résultats. Valais Tourisme, les communes et les autres partenaires engagés dans l'application de cette politique sont appelés à faire de même. Le Centre de Management Public accompagne toutes les démarches allant dans ce sens. En vue de la mise en œuvre de cette politique, la commission extra-parlementaire en charge de la révision de la loi sur le tourisme a commencé ses travaux en automne 2004.

Guides de montagne, accompagnateurs en moyenne montagne et professeurs de ski

Dans le souci de tendre vers l'unification de la formation des professeurs de sports de neige sur le plan suisse, des conventions ont été signées entre la Commission cantonale des guides de montagne et professeurs de ski et la SSBS en juin 2004. La formation des guides de montagne a également été confiée à l'Association suisse des guides de montagne, association faîtière au niveau fédéral. Une convention a été conclue dans ce sens, en juin de cette année, avec cette association.

18 accompagnateurs en moyenne montagne, 11 guides de montagne et 45 professeurs de ski et de snowboard ont reçu leur patente valaisanne cette année. Sur la base des directives élaborées par le groupe de travail chargé d'examiner la problématique de l'exercice illégal de la profession de professeurs de ski, la Commission cantonale a dû intervenir pour dénoncer des personnes ne respectant pas la législation.

Information Valais

Les travaux de la Communauté se sont concentrés sur la présence du Valais à la Semaine verte de Berlin et sur le développement de la plate-forme d'information électronique sur le Valais. En outre, afin d'améliorer son efficacité, Information Valais a commandé un audit. Les résultats de cet audit seront intégrés à l'action future de la Communauté.

Campagne de sensibilisation

Deux projets pilotes ont été engagés au cours de l'année. Ils visent les élèves des cycles d'orientation. Le premier projet porte sur la formation des enseignants en matière de tourisme, le second est comparable à un séminaire sur le tourisme pour les jeunes. Au terme de ces expériences, le concept sera peaufiné et la campagne à l'échelle cantonale pourra démarrer.

Taxes touristiques

Engagé en 2002, le deuxième cycle de contrôles par l'Inspection cantonale des finances de la perception, l'encaissement et l'affectation des taxes touristiques s'est poursuivi tout au long de l'année. Les mesures décidées pour les cas de violation de la législation ont été appliquées; des amendes ont notamment été prononcées à l'égard des contrevenants.

Aides financières

Des aides financières ont été accordées à la promotion de l'image du Valais à l'extérieur du canton, aux réalisations et manifestations culturelles, sportives et ludiques ayant un impact médiatique et des retombées économiques importantes pour le tourisme, à la formation des guides de montagne, des accompagnateurs de moyenne montagne et des professeurs de ski.

Développement économique

A la suite du départ de M. Léonard Favre, 2004 a vu M. Martin Meyer prendre ses fonctions au début du mois d'août.

Stratégie du développement économique

2003 avait vu naître la stratégie du développement économique; 2004 a été consacrée à la diffusion de celle-ci, par le moyen de présentations auprès d'associations professionnelles et faîtières, et à l'attention de cadres d'entreprises du canton ainsi qu'aux futurs cadres de notre canton au sein de la HEVs.

Concertation en matière économique

Le service a assuré le soutien du Conseil économique et social, dont l'activité a consisté en particulier à entamer une réflexion de fond sur la nécessité d'inscrire la stratégie du développement économique du canton dans une vision à plus long terme sur l'avenir du Valais, réflexion qui se concrétisera en 2005.

The Ark

La concrétisation de cet instrument de diversification du tissu économique a démarré par la création de la Fondation The Ark, qui supervise et assure la cohérence du développement du projet. Concernant les trois pôles de compétence, la situation à fin 2004 est la suivante:

- Dans les sciences du vivant (BioArk, Monthey / PhytoArk, Sion), BioArk est opérationnel et héberge deux entreprises à fort potentiel, dont la qualité s'avère un argument précieux pour la prospection d'autres locataires. Le Grand Conseil a accepté le versement d'une subvention de Fr. 3'000'000.- pour sa réalisation. PhytoArk est en bonne voie puisque la construction a été mise à l'enquête et que la prospection de sociétés a déjà démarré.
- Les sciences de l'informatique et de la communication (TechnoArk, Sierre / IdeArk, Martigny) voient leur activité afficher des perspectives prometteuses grâce notamment à la notoriété internationale et toujours croissante de l'IDIAP, et malgré la faillite d'un locataire important (Icare Services) sur le site de Sierre.
- Pour le domaine «nature et services», les responsables des régions et communes haut-valaisannes ont été rencontrés. L'initiative leur est laissée afin de positionner ce troisième pôle de manière optimale en fonction des compétences du tissu économique régional. La réflexion est en cours et la formalisation de The Ark sur ce dernier axe se décidera vraisemblablement en 2005.

Promotion exogène

L'activité au sein du DEWS (Development economic Western Switzerland) se développe quantitativement et qualitativement et se concrétise par la collaboration avec 25 représentants dans le monde entier. En 2004 la stratégie au sein de ce réseau a été affirmée, permettant une focalisation des efforts sur les branches stratégiques. Globalement, pour 2004, le nombre d'entreprises ainsi implantées se monte à 19.

Outre cette collaboration, 2004 a été marquée par la prospection d'investisseurs et entrepreneurs par différents canaux, existants ou nouveaux. Une opération a été engagée dans les différents hôtels de luxe des stations d'hiver, dont la clientèle correspond au marché cible de dirigeants et hommes d'affaires; elle se poursuit en 2005. D'autre part, des contacts ont été établis avec les gestionnaires d'immobilier valaisan et des relations engagées avec des fiduciaires et des consultants de la région zurichoise, afin d'augmenter la présence sur cette place financière et d'affaires de premier ordre. Le démarchage du marché français s'est poursuivi hors DEWS.

Réseaux de coopération

L'appartenance du Valais à Bioalps (association du domaine des biotechnologies regroupant autour de l'arc lémanique Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Valais) a permis aux entreprises de ce secteur, comme Excellgene SA ou Bioresearch SA du BioArk de Monthey, de participer à différentes manifestations en Suisse et à l'étranger à des conditions préférentielles. Elles bénéficient de la notoriété grandissante de Bioalps qui s'affirme résolument comme une des régions leaders mondiales dans le domaine des biotechnologies. Pour 2004, on peut citer parmi les manifestations les plus importantes BioExpo (Japon), BioSquare (CH), Bioshow (USA) ou encore Medica (D).

Aide au tissu économique valaisan

Les **antennes régionales** ont trouvé leur place au sein du tissu économique endogène, dont les acteurs ont de plus en plus connaissance de leur existence et font ainsi appel à leurs services. Elles ont totalisé plus de 150 visites d'entreprises tout au long de l'année, permettant de dresser un constat clair de leurs préoccupations et de leurs attentes. Des cas spécifiques ont nécessité un engagement particulier des antennes (Biar S.A., Icare Services S.A., Teranol, par exemple). Des interventions de coordination ont été assurées, notamment dans le cas des Portes du Soleil, permettant le déblocage de la situation, ayant pour conséquence la réalisation de 13 millions de francs de travaux sur Champéry.

Cette activité est matérialisée par le soutien de 7 **projets d'innovation**, initiés avec des entreprises valaisannes et/ou des instituts/écoles, contribuant à augmenter la capacité d'innovation, à l'organisation, à l'amélioration du produit ou à la recherche de marchés.

Développement régional et logement

Projet de loi fédérale sur la nouvelle politique régionale

La Confédération a mis en consultation à fin avril 2004 le projet de loi sur la nouvelle politique régionale. Le Conseil d'Etat du canton du Valais, après analyse du dossier, a décidé de refuser le projet tel que soumis à consultation. Les objectifs fixés, et surtout la façon proposée de les atteindre, sont pour le Conseil d'Etat trop proches d'une politique strictement économique et trop éloignés de ceux attendus d'une politique régionale.

En attendant un nouveau projet qui prenne effectivement en compte les problèmes spécifiques des régions périphériques, le Conseil d'Etat demande que les instruments actuels tels que la loi LIM, l'arrêté Bonny et Régio+ soient maintenus, avec certes des adaptations commandées par l'évolution socio-économique.

Face aux profondes divergences apparues dans les réponses à la consultation, le Conseil fédéral a décidé de mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du Département fédéral de l'économie et de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique, avec comme mission de revoir le projet en 2005.

Appui à des projets régionaux

Comme les années précédentes, le SDET continue d'apporter des appuis sous différentes formes à des instituts de recherche. En effet, les interactions entre ces instituts et les entreprises favorisent le transfert de connaissances et la transformation des résultats de recherche dans les applications industrielles.

Le service appuie aussi des initiatives dans le cadre des aides inter-entreprises et des projets pilotes soutenus par le SECO, tels que AutoID. Ce projet innovant veut développer un système international permettant d'étiqueter les produits de manière électronique et de les suivre durant toute leur phase de vie au moyen de logiciels appropriés.

Remontées mécaniques

Le Conseil d'Etat a adopté, en date du 8 juillet 2004, la stratégie du canton du Valais dans le secteur des remontées mécaniques.

Les principes suivants ont été arrêtés:

- la tâche de l'Etat est d'accompagner le processus d'ajustement structurel et non de le planifier
- la branche des remontées mécaniques est seule responsable de prendre les mesures nécessaires pour assurer son avenir
- des aides cantonales sont nécessaires pour des études de fusion/collaboration, pour des aides aux investissements, voire pour des assainissements exceptionnels
- l'octroi de ces aides est lié au respect de conditions strictes.

La stratégie du Conseil d'Etat valaisan a été approuvée par le SECO. Celui-ci a ainsi levé le moratoire concernant les remontées mécaniques et les installations d'enneigement. Ceci va permettre de traiter les dossiers en attente d'une aide LIM et de permettre ainsi aux sociétés requérantes de rendre plus performantes leurs installations.

Aides en matière d'investissement

Pour l'année 2004, les engagements du canton se sont élevés à 8.4 millions de francs, contre 11 millions une année auparavant et les paiements à 7.9 millions de francs. Les engagements sont faibles, vu que les aides aux infrastructures de base ne sont plus accordées aux communes de plus de 1'000 habitants et que le moratoire de la Confédération sur les prêts LIM aux sociétés de remontées mécaniques n'a été levé qu'en automne 2004. Les engagements en 2005 seront donc plus importants, déjà par le fait des dossiers de remontées mécaniques qui pourront être traités.

Etat des engagements et versements LIM cantonaux à la fin 2004

Régions socio-économiques	Crédits LIM au 31.12.2004 (en mios de frs)		
	engagements	versements	soldes à verser
Conches	22.3	22.2	0.1
Brigue	35.0	33.4	1.6
Viège	83.5	79.6	3.9
Loèche	25.5	25.5	0.0
Sierre	47.3	46.3	1.0
Sion	79.3	70.8	8.5
Martigny	77.3	74.1	3.2
Monthey	35.9	34.2	1.7
Haut-Valais	166.3	160.7	5.6
Valais central	126.6	117.1	9.5
Bas-Valais	113.2	108.3	4.9
Total Valais	406.1	386.1	20.0

Le solde du fonds cantonal pour l'équipement de 275 millions de francs se situe, à la fin 2004, à 30.4 millions de francs, si l'on tient compte des dossiers en phase d'étude pour un montant de 12.7 millions de francs. Sur les engagements pris, le solde à payer s'élève à 20 millions de francs contre 24.4 millions de francs à la fin 2003.

Amélioration du logement dans les régions de montagne

Lors de la session parlementaire de décembre 2003, les Chambres fédérales ont alloué un crédit d'engagement pour l'année 2004 de 9.9 millions de francs pour l'amélioration des logements dans les régions de montagne. L'office fédéral du logement, tenant compte des capacités financières des cantons pour 2004 et 2005, a accordé au canton du Valais un crédit d'engagement de 1.25 million de francs soit le 12.5% du montant total.

En 2004, les engagements totaux pris se sont élevés à 1,2 million de francs, soit 0.4 million de francs pour le canton et 0.8 million de francs pour la Confédération pour des investissements globaux de 8 millions de francs. Selon la législation en vigueur, la prestation du canton doit correspondre, dans la règle, au 50% du montant promis par la Confédération.

Les montants versés pour l'année 2004 se situent à 1.35 million de francs dont 0.85 million de francs par la Confédération et 0.5 million de francs par le canton. Ces aides ne devraient plus être accordées à partir de 2006, selon décision de la Confédération.

Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété

Le Conseil d'Etat a alloué pour l'année 2004, sur la base de la loi cantonale sur le logement de 1988, un crédit de 250'000 francs correspondant à une subvention de 0.6% du coût de revient pendant 10 ans.

Le montant disponible pour l'année 2004 était totalement utilisé à la fin octobre. 100 logements en propriété ont pu être aidés, pour un investissement de 40.5 millions de francs. Le montant total des aides cantonales à fonds perdu versé en 2004 pour les dossiers ouverts s'est élevé à 4.7 millions de francs soit 2.4 millions de francs aux logements locatifs et 2.3 millions aux logements en propriété. 2828 logements ont pu être aidés.

Quant à la Confédération, elle a versé aux bénéficiaires valaisans une aide à fonds perdu de 11.4 millions de francs. Les ayants droit de notre canton ont ainsi reçu des aides totales pour une somme de 16.1 millions de francs. La Confédération a aussi décidé de prolonger ses aides de 15 à 19 ans pour éviter que des ménages avec des revenus très modestes ne puissent plus payer leur loyer à leur échéance.

Pour 2005 et les années suivantes, aucun crédit d'engagement n'a encore été promis par le canton pour la poursuite de l'aide au logement dans notre canton, étant donné les incertitudes régnant au niveau fédéral et la nécessité d'examiner les prestations cantonales.